Rectorat
secrétariat général
bureau du dialogue social et des instances (BDSI)
144 rue de Bavay
BP 709
59033 LILLE CEDEX
03.20.15.63.77

ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSEIL ACADEMIQUE DES LANGUES REGIONALES

Sous la présidence de Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie, le conseil académique des langues régionales s'est réuni **le 27 janvier 2025 à 15 heures**, au rectorat de Lille, afin d'examiner les questions suivantes :

Pour approbation :

1. PV du CALR du 29/11/2023

Pour information :

2. L'enseignement du flamand occidental – point sur la rentrée 2024 et perspectives 2025-2026

3. L'enseignement du picard – point sur la rentrée 2024 et perspectives 2025-2026

Questions diverses

Au titre de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie
Monsieur Paul-Eric PIERRE, secrétaire général d'académie
Monsieur Jérôme COLSON, secrétaire général adjoint de l'Académie
Monsieur Yann COURTOIS, directeur de cabinet
Madame Christine LAUER, DAASEN du Nord, chargé de mission, coordonnatrice des enseignements de langue et culture régionales
Madame Rachel GUILLOU, DAASEN du Pas-de-Calais
Monsieur Derek GALLAGHER, IA-IPR représentant des corps d'inspection pédagogique régional
Monsieur Ewen LECUIT, chargé de mission enseignement des langues master-MEEF, INSPE
Monsieur Thierry MERCIER, IEN 1er degré Nord, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales
Madame Maryse DEPERSIN, IEN 1er degré Nord, référente académique des enseignements de langue et culture régionales
Monsieur Michaël DEROZIER, IEN 1er degré Pas-de-Calais, coordonnateur de l'enseignement des langues régionales

Au titre des représentants des collectivités de rattachement et des mouvements associatifs et éducatifs :

Conseillers régionaux :
Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY

Maires :
Monsieur César STORET
Monsieur Eric DUFLOT

Agence régionale de la langue picarde :
Monsieur Olivier ENGELAERE
Monsieur Didier GAYANT
Monsieur Thibaut DELPORTE
Madame Mercedes BANEGAS SAORIN

Institut de la langue régionale flamande :
Monsieur Christian GHILLEBAERT
Monsieur Frédéric DUFORET
Monsieur Jean -Paul COUCHE
Monsieur Frédéric DEVOS

Au titre des représentants des personnels enseignants :

Madame Catherine PIECUCH, FSU
Monsieur Guillaume BRIOUL, FSU
Madame Hélène CORRE, UNSA-Education
Monsieur Mathieu LE REVEREND, SNALC
Madame Isabelle LORIOT, FO,
Monsieur Quentin FOUCAUT, CFDT
Monsieur Frédéric DESQUIREZ, CGT Educ'action

Au titre des représentants des usagers :

Madame Aurélie BOULVERT, FCPE

Le secrétariat de séance est assuré par Sarah BOUKADIR du bureau du dialogue social et des instances (BDSI).

Mme la rectrice ouvre la séance à 15h10. Elle présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Mme Corre lit une déclaration liminaire au titre de l'Unsa.

Mme Piecuch lit une déclaration liminaire au titre de la FSU.
M. Couché lit une déclaration liminaire au titre de l'Institut de la langue régionale flamande.
M. Delporte lit une déclaration liminaire au titre de l'agence régionale de la langue picarde.

Mme la rectrice ne commentera pas la situation nationale et internationale. Elle souhaite néanmoins une stabilité au niveau académique. Elle promeut l'humanisme et l'ouverture aux autres ainsi que la fierté de son territoire qui passe par la connaissance de son patrimoine linguistique. Cette approche ne doit pas être passéiste. Les déploiements sont différents pour le picard et le flamand, mais ces deux langues sont tournées vers l'avenir. En apprenant plusieurs langues, sa propre pratique du français s'améliore.
Mme la rectrice s'excuse de ne pas avoir pu participer au colloque mentionné par l'ILRF.
Il faut former les professeurs, c'est une priorité. Les universités, qui connaissent des problèmes financiers, n'ont peut-être pas cette priorité. C'est un sujet qui devra être discuté. L'EAFC est là pour construire une offre de formation pratique et reconnue. Elle remercie d'ailleurs le travail mené par l'EAFC.
Mme la rectrice encourage les membres du CALR à remonter les promesses non tenues car il peut y avoir des décalages temporaires. Un travail est également mené avec l'inspection générale de manière à faire avancer ces sujets.

1. PV du CALR du 29/11/2023

Mme la rectrice le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

2. L'enseignement du picard – point sur la rentrée 2024 et perspectives 2025-2026

M. Colson indique que les perspectives 2025-2026 seront présentées en faisant évoluer la méthode de travail pour aboutir à une carte scolaire établie suffisamment en amont de la rentrée, ce qui implique des questions sur les ressources humaines notamment au niveau des possibilités d'aménagement des emplois du temps des formateurs. Le plan de formation sera aussi présenté pour une approche plus intégrative. La question des partenariats sera enfin évoquée.
Le tableau présenté sur le diaporama fait un focus sur les effectifs de CM2 afin de montrer le suivi d'une cohorte.

M. Derozier présente les établissements du Pas-de-Calais. Les effectifs en 2024-2025 sont ceux qui avaient été envisagés en prévisionnel.

M. Derozier répond qu'il se rendra dans l'établissement de Berck à la rentrée 2025. L'enseignante en langue picarde a été en arrêt ; l'établissement a donc décidé d'abandonner cet enseignement.

M. Colson indique que le déploiement de l'offre en picard a été réalisé avec l'aide de Mme Avisse qui sera indisponible pendent quelques temps. Il souhaite qu'un tuilage se fasse avec son successeur.

M. Engelaere répond que Mme Avisse sera en convalescence plusieurs mois. Il attend le feu vert de l'académie pour que M. Gaudrat accompagne M. Derozier dans l'établissement.

Suite à un appel à candidature, M. Gallagher dit que M. Gaudrat a été rencontré par le rectorat. M. Godart prépare actuellement le concours d'histoire-géographie. Il faut caler les modalités puis donner le feu pour permettre la continuité de l'intervention de Mme Avisse.

M. Colson n'avait pas conscience du caractère urgent de ce remplacement. Il est d'accord sur le principe, les modalités seront précisées.

M. Engelaere confirme que le travail de Mme Avisse peut être repris par M. Gaudrat mais il faut qu'il s'en imprègne.

M. Colson précise que cela se fera sous le pilotage de M. Derozier.

M. Mercier poursuit sur le Nord : ce sont toujours les deux mêmes établissements qui enseignent le picard. Un conseil école-collège aura d'ailleurs lieu demain, 28 janvier. L'objectif est de mettre en place un réseau cohérent sur le secteur du collège Madame d'Epinay intégrant les deux écoles déjà impliquées et puis progressivement d'autres en redéployant la RH associée à cette dynamique locale.

M. Gallagher dit que les effectifs 6ème et 5ème sont maintenus dans le 2nd degré Nord ce qui démontre l'attrait des élèves et des familles pour le parcours.

Mme Piecuch demande les financements attribués en 3ème prépa métier.

M. Delporte informe qu'il est en charge de cette prépa.

M. Pierre ajoute que l'option a été ajoutée dans le LP François Hennebique.

Mme Piecuch demande les conditions de suivi de l'enseignement en lycée.

M. Colson répond que les contacts sont en cours avec les différentes responsables de structures pour une continuité des parcours.

M. Derozier précise que les écoles qui bénéficient de l'enseignement en langue picarde sont volontaires, c'est à leur demande.

Mme Corre pense que la demande devrait être suscitée. Elle demande comment convaincre localement.

M. Derozier répond que lorsqu'il y reçoit une candidature, la communication a été faite au préalable à travers le fil infos et le site départemental de la Dsden du Pas-de-Calais. Ce sont des candidatures spontanées dans le sens où elles prennent contact après une impulsion de l'académie.

Mme la rectrice dit que certaines langues vivantes peinent à convaincre les familles comme l'allemand.

M. Derozier fait état d'une presse favorable de la part de La voix du nord.

Mme la rectrice souhaiterait qu'un travail sur la littérature de jeunesse, en lien avec l'université d'Artois, soit amorcé pour créer une impulsion.

M. Colson assure que des choses continueront d'être impulsées sur le terrain. Les flyers, développés en picard et en flamand, posent la question de leur publication notamment sur le site de l'académie. Ce dernier bénéficie désormais d'une page consacrée au CALR.

M. Mercier annonce qu'une sensibilité a été exprimée par les équipes et les familles de l'établissement situé à Préseau pour un déploiement sur le secteur du collège.

M. Engelaere reconnaît les efforts fournis. Il demande si les instruments de communication sont suffisants pour développer l'enseignement. Il propose d'accompagner les deux départements.

Mme Piecuch demande où a lieu le conseil école-collège prévu demain.

M. Mercier répond qu'il aura lieu au collège Madame d'Epinay d'Aulnoy-lez-Valenciennes. Ce temps permettra d'investir le champ des possibles en s'appuyant sur les effectifs CM1/CM2 et en mettant en dialogue le picard avec les autres disciplines que sont l'histoire, la littérature ou bien encore la musique.

Mme Guillou dit que la Dsden du Pas-de-Calais continue d'avancer sur les perspectives. Au collège d'Aubigny-en-Artois, le principal s'est montré positif à une ouverture en fonction du nombre d'élèves intéressés comme pour Berck.

Mme Piecuch rapporte que la presse locale évoquait une ouverture à la rentrée pour Aubigny-en-Artois.

M. Derozier estime qu'il conviendra de voir combien d'élèves souhaitent poursuivre en 6ème.

3. L'enseignement du flamand occidental – point sur la rentrée 2024 et perspectives 2025-2026

Mme Depersin rappelle que le flamand occidental est déployé sur 3 circonscriptions dans le Nord. Une légère baisse d'effectifs est à constater.

M. Couché rappelle qu'il a dû gérer un contact très tardif à la rentrée 2024 ce qui a joué sur les effectifs. Il espère que ce ne sera pas la même configuration à la rentrée 2025.

Mme Depersin répond que la remontée des informations pour les écoles commence dès le mois de juin de l'année précédente. Il y a eu effectivement des difficultés en termes d'intervenants en flamand occidental ; les informations fournies n'étaient pas conformes à ce qui avait été annoncé au préalable.

Mme Lauer reconnaît effectivement que les difficultés ont été constatées collectivement. Il faudra agir plus en amont de la rentrée.

Mme Depersin souhaiterait disposer d'un support sonore pour susciter l'intérêt des élèves (flyer numérique).

M. Couché est tout à fait prêt à réfléchir à la mise en œuvre de cette idée. Il précise des chiffres actualisés pour le nombre d'élèves aux écoles privées de Bourbourg et de Looberghe qui bénéficient d'une sensibilisation au flamand occidental. Cette sensibilisation a débuté depuis peu

sur cette année scolaire. Si un collège est intéressé, il en informera l'académie. Il demande si des présentations sont faites en CM2 sur la possibilité de prendre une option flamand occidental au collège.

Mme Depersin répond que les chefs d'établissement se déplacent dans les écoles pour présenter les différentes offres.

M. Gallagher ajoute que les informations sont aussi données lors des portes ouvertes.

Mme Lauer rappelle que les enseignants peuvent aussi se déplacer pour assurer cette communication.

Mme Piecuch demande en quoi consiste le parcours Mare Nostrum.

M. Gallagher y reviendra par la suite.

Mme Corre demande comment s'articule les cours avec des enfants présentant des niveaux différents.

Mme Depersin répond que plusieurs techniques existent à l'oral permettant de prendre en charge l'hétérogénéité des élèves qui sont à effectifs restreints. Les différents niveaux ne sont pas un frein. Il est à espérer que les cohortes soient plus nombreuses, ce qui permettrait d'avoir alors un seul niveau. Pour l'instant, les effectifs sont mélangés. De plus, la différenciation pédagogique est au cœur des pratiques enseignantes.

M. Derozier ajoute que les enseignants utilisent des dispositifs pédagogiques en « pair work ».

M. Couché demande s'il y a une continuité au lycée après le collège de Cassel.

M. Gallagher répond que le parcours mare nostrum sera ouvert au collège du Houtland à Wormhout à la rentrée scolaire 2025. Au sein du collège, il y avait une forte demande de travailler en interdisciplinarité. Le parcours mare nostrum ferait donc sens.

M. Couché demande si cela est adaptable au flamand occidental.

M. Gallagher répond que oui.

Plan de formation

M. Colson dit que les personnes intervenant dans l'enseignement des langues régionales seront intégrées au dispositif d'accompagnement global d'enseignants de langues vivantes.

M. Gallagher remercie l'EAFC qui a été à l'écoute pour travailler sur les besoins. Il semblait opportun d'inscrire les enseignants de langues régionales dans un collectif plus large, celui des langues vivantes. Les deux professeurs des écoles de langue picarde n'ont pas forcément les compétences didactiques en langues vivantes. Au vu de ce constat, les deux enseignants de flamand occidental ont été conviés à la formation des enseignants néo contractuels en langues vivantes. Les quatre enseignants de langue picarde bénéficieront d'une formation encadrée par une formatrice académique en anglais.
Une personne ressource devra être identifiée pour faire le lien entre les enseignants de LVR et

l'EAFC.

M. Couché demande le nombre d'heures de formation.

M. Gallagher répond que cela sera à identifier. Il va se renseigner.

Les labos pédagogiques deviennent des labos humanités pour pouvoir bénéficier d'un retour d'expérience. La personne à l'initiative de ce labo dans le Douaisis est la nouvelle Cardie.

Mme Piecuch demande qui est la contractuelle au collège de Lillers.

M. Gallagher répond qu'il s'agit d'une enseignante en lettres, qui est titulaire de son poste. Un collectif plus large pourrait être formé. L'histoire-géographie pourrait par exemple être intégré. Il faut souligner qu'il s'agit de labo inter degrés.
Une prise de contact a été fait avec Canopé pour une formation à venir « eTwinning ».
M. Gallagher revient sur l'interrogation concernant un référentiel ; il estime aussi qu'il serait utile pour structurer les enseignements et leur donner de la visibilité. Il faut attendre la publication des projets de programme ; c'est en cours de relecture. L'inspecteur général en charge des langues régionales a été remplacé au 1er janvier. L'académie est donc dans l'attente afin de pouvoir avancer sur ce sujet.

M. Couché demande le délai.

M. Gallagher répond qu'après la relecture, le référentiel est remonté au conseil supérieur de programme donc c'est en bonne voie. Au sein des axes, les objets d'étude culturel varient d'une langue à une autre.

Mme Piecuch demande l'équipement du labo à Lillers.

M. Derozier répond qu'il s'agit d'un équipement mobilier et informatique qui sera acquis dans le cadre du CNR. Plusieurs devis ont été sollicités. La commande va pouvoir être réalisée.

M. Gallagher ajoute que les labos à Lillers et à Wormhout ont un lieu physique au sein des deux collèges ; ce n'est pas un labo itinérant.

M. Mercier poursuit sur les ressources en Picard développées depuis plusieurs années. Cependant, un certain nombre d'entre elles ne sont pas exploitées ; il serait judicieux d'y insérer des capsules vidéo comme ce qui est réalisé pour les langues vivantes étrangères en filmant des moments de classe.

M. Derozier précise que des enseignants ont enregistré des bandes son en Picard (légendes, poèmes, histoires). Des capsules vidéo ont aussi été prises en classe avec la professeure des écoles ou avec Mme Avisse. Elles sont à destination des enseignants déjà investis dans l'enseignement du Picard et pour ceux qui sont curieux.

M. Mercier évoque aussi une réflexion sur une mutualisation des ressources réalisées par le 59 et le 62.

M. Derozier a aussi eu connaissance d'un éditeur en langue picarde qui doit été validé avant publication sur le site de la Dsden.

M. Couché demande qui réalise les vidéos des moments en classe.

M. Derozier répond que c'est une initiative de la Dsden du Pas-de-Calais.

M. Couché souhaite que cette idée soit développée avec les enseignants de flamand occidental.

Mme Depersin émet des réserves sur des capsules vidéo existantes qui ne seraient pas assez productives.

M. Couché propose de mettre à disposition les compétences de M. Devos.

Création d'un parcours universitaire en flamand occidental à l'Université de Lille

M. Colson a eu des contacts avec Madame la Vice-Présidente Formation de l'université de Lille. Ce sujet sera étudié en février prochain lors d'un conseil des langues à l'université. Si c'est validé, cela aboutira à la création d'un diplôme universitaire d'un volume horaire de 70 heures. Ce dernier nécessitera d'avoir une équipe de formateurs ; il sera impossible pour les enseignants statutaires d'effectuer leur service dû dans ce diplôme, priorité devant être donnée aux diplômes nationaux accrédités. Ce dernier devra aussi avoir une soutenabilité financière ; comme pour tous les diplômes universitaires, l'ouverture est conditionnée chaque année à un nombre suffisant d'inscrits.

M. Ghillebaert, qui a fait une présentation au sein du CLIL, a reçu une demande de formation plus formelle par la directrice. Par ailleurs, il ignorait qu'un volume horaire avait été déterminé pour la création du diplôme universitaire.

M. Colson informe que le dernier échange date de moins de 15 jours.

M. Ghillebaert estime que le volume de 70 heures est trop peu.

Mme la rectrice, appelée à d'autres obligations, doit quitter la séance.

M. Brioul demande qui va valider le diplôme universitaire.

M. Colson répond qu'il est soumis à une validation des cours et des modalités de mise en œuvre par le conseil des langues de l'université. Toutes les garanties seront donc posées au regard de la construction du projet. L'académie sait pouvoir s'appuyer sur l'Institut et sur l'Agence pour bénéficier d'une expertise ou de ressources.

M. Ghillebaert souhaite rassurer M. Brioul : l'université de Lille confie ses missions à des personnes compétentes.

M. Engelaere demande qui certifie le certificat en langues.

M. Colson répond que l'université certifie les acquis linguistiques.

M. Engelaere est prêt à travailler sur cette certification.

M. Colson informe que l'EAFC de Lille et d'Amiens ont travaillé ensemble et ont eu des contacts

avec l'université Jules Verne ; le DU y serait redimensionné en 1 an et proposé en inter académique pour l'année scolaire 2025-2026. Un appel à candidatures serait lancé par les 2 EAFC. Enfin, un module de sensibilisation, en distanciel, aurait vocation à intéresser les potentiels candidats qui s'inscriraient alors à la rentrée prochaine.

M. Engelare rappelle que la disparation du DU à l'université Jules Verne est dû à un défaut de candidats. Il a eu un échange avec l'académie d'Amiens pour que l'Agence puisse être associée sur la partie langue.
Il demande l'état d'avancement de la convention avec la région.

M. Colson répond qu'un travail est actuellement conduit avec plusieurs collectivités visant, à court terme, à créer un office public de flamand occidental. Cependant, il serait intéressant que ce projet ait une forme de parallélisme, sur le fond, vis-à-vis d'une convention de partenariat. L'académie avance sur les deux sujets sans pouvoir être en mesure de faire une proposition concrète à ce stade.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre lève la séance à 17h05.

La présidente

Madame Valérie CABUIL

la secrétaire de séance

Madame Sarah BOUKADIR

CONSEIL ACADÉMIQUE
DES LANGUES RÉGIONALES
27 janvier 2025

Ce premier Conseil Académique des Langues Régionales de l'année scolaire 2024-2025 s'ouvre dans un contexte national et international particulièrement préoccupant. Entre les injonctions aux économies budgétaires à tous les niveaux et, par ricochet, les restrictions qui en découlent dans l'Éducation Nationale, et les tensions diverses qui se multiplient à l'échelle planétaire avec leur sombre corollaire -cette tentation d'un repli identitaire davantage exprimé et revendiqué- l'avenir semble bien sombre.

Dans ces conditions, la relance et l'enseignement des langues régionales pourraient sembler anecdotiques. Est-il encore pertinent, de nos jours, de promouvoir des langues dont la pratique, dénigrée au plus haut niveau pendant des décennies, voire interdite, s'est réduite comme peau de chagrin ? Le discours dominant sur la baisse de niveau des élèves en français ne plaiderait-il pas, au contraire, pour un renforcement de la langue nationale aux dépens de toutes les autres, surtout si elles ne sont pas immédiatement « rentables » dans un marché économique soucieux de profitabilité ?

Ces questions ne sont évidemment que le reflet d'opinions communément admises dans les générations qui ont intégré, au-delà de toutes les espérances de l'État centralisateur de l'époque, la conviction que leur langue vernaculaire n'avait guère d'intérêt voire qu'elle constituait un handicap dans le parcours scolaire. La pratique quotidienne des langues régionales en a considérablement pâti dans la plupart des régions, quand elle ne s'est pas tout simplement éteinte faute de locuteurs suffisants. La résistance des militants et passionnés n'en est que plus méritoire.

Alors que l'État a fini par prendre conscience de la richesse patrimoniale de ses nombreuses langues régionales, il s'agit aujourd'hui de gagner la bataille de l'opinion publique. Permettre la continuité linguistique sur l'ensemble de la scolarité et donc assurer les ressources humaines, encourager les élèves en valorisant leur implication, former et accompagner les enseignants tout en reconnaissant de manière tangible leur engagement, ce sont autant de défis à relever si l'on veut étendre l'usage de ces langues, augmenter la demande et multiplier le nombre de locuteurs potentiels. La pratique d'une langue régionale, loin de n'être qu'un aimable folklore passéiste, est aussi, et surtout, une autre façon d'appréhender le monde, d'enrichir sa pensée, de reconnaître et d'apprécier la diversité culturelle à tous les niveaux territoriaux, d'entrer en relation avec autrui, d'inscrire son histoire familiale dans une dimension plus universelle, de comprendre que la richesse se nourrit des différences.

L'UNSA-Éducation s'oppose à ce que le choix d'inscrire son enfant dans la démarche d'apprentissage d'une langue régionale relève secrètement d'une volonté de séparatisme scolaire, d'un repli identitaire rance ou de la nostalgie d'un passé fantasmé. Il ne faudrait pas qu'une certaine confidentialité des effectifs puisse, à terme, confiner à un élitisme bien paradoxal au regard de l'Histoire. La relance de la pratique est donc un enjeu plus important qu'il n'y paraît : une langue régionale a vocation à être populaire et appréciée du plus grand nombre.

Faire rentrer à nouveau, de façon concrète et sans caricature, le picard et le flamand occidental dans les usages quotidiens reste néanmoins une gageure : il faudra convaincre les élus et décideurs locaux, les acteurs économiques le cas échéant, les collectivités territoriales, les programmateurs culturels d'intégrer le plus naturellement possible les langues régionales dans le cadre des missions qui sont les leurs. Les quelques exemples déjà observés sont un premier pas encourageant, mais l'envie et le désir se décrètent difficilement. Les acteurs associatifs et culturels, les militants et défenseurs des deux langues dont s'enorgueillit notre région, les locuteurs passionnés sont et seront incontournables pour relever le défi d'un patrimoine vivant pour tous. L'Éducation Nationale doit prendre sa part, bien sûr, pour alimenter la flamme et persuader tous les acteurs et bénéficiaires de l'école de la République des bienfaits du multilinguisme.

Cette instance est l'expression d'une volonté, un premier pas mais la route est encore longue...

CALR du 27/01/2025

Mevrouwe de Rectrice, mevrouwen en menheërs de letten van den Akademyken Raed van de Streeketaelen, 'k wenschen je van te vooren een gelukkig en zaelig nieuw jaer.
Madame le Recteur, mesdames et messieurs les membres du CALR, je vous présente tout d'abord nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Mes premiers propos sont d'ordre général et je les tiens au nom de notre Institut et aussi en tant que vice-président de la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public. Ils portent sur le ressenti que nous avons quant aux changements incessants à la tête du Ministère de l'Education Nationale. Depuis le 1er janvier 2024, 5 ministres se sont succédés à la tête du ministère avec, pour chacun, leurs priorités.
Comment, dans ce cadre, obtenir un dialogue construit avec les services de l'Etat et faire en sorte que les attentes des familles et des promoteurs des langues régionales, puissent être écoutées et prises en compte ?
Fort heureusement pour nous, ce n'est pas le cas en local et nous apprécions le dialogue suivi et positif avec le Rectorat et l'Académie de Lille.
La présence et l'intervention positive de leurs représentants lors du colloque de notre fédération, que nous avions organisé en octobre dernier, ont été remarqués favorablement par les participants.
Les échanges à l'initiative de la Région en novembre dernier avec les représentants du Rectorat ont également été fructueux et positifs.
De même, en décembre dernier, nous avons transmis à Mme le Recteur, nous souhaits de voir aborder lors du premier CALR de l'année scolaire et au plus tard en début d'année civile le sujet du plan de déploiement de la prochaine rentrée afin de pouvoir anticiper les besoins et la communication auprès des familles. Nous avons constaté dans le diaporama qui nous a été transmis préalablement à ce CALR que c'est le cas et nous tenons à vous en remercier.

Certes, tous les cadrans ne sont pas au beau fixe et nous parlerons de la formation et de l'attitude de l'Université. Nous nourrissons l'espoir que le regroupement de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur au sein d'un même ministère, permettra de trouver les voies et moyens de l'efficacité, à moins qu'une nouvelle chute de gouvernement ne remette ce sujet à plat dans les prochaines semaines. Nous avons tous besoin de stabilité des organisations pour avancer dans les projets.

Pour l'heure, laissons à Paris ce qui est à Paris, nous le gérerons avec nos instances nationales, et continuons à œuvrer en Région avec l'efficacité de la proximité.
Nous vous renouvelons nos vœux, Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs d'une année profitable pour nos langues régionales et pour leurs apprenants.

CALR du 27 janvier 2025-Déclaration FSU

Cette CALR se tient dans le cadre d'une préparation de rentrée qui inquiète et suscite la colère dans les écoles , les collèges et les lycées de l'académie tant les suppressions d'emplois dans le 1er comme le second degré sont synonymes de conditions d'enseignement encore dégradées alors qu'il aurait été judicieux, à nos yeux, de se saisir de la baisse démographique pour au contraire contribuer à créer de vraies conditions de réussite pour tous les élèves de l'académie.
Elle se tient également à un moment de repli identitaire incarné en particulier par le Ministre de l'Intérieur qui ne recule devant aucune contre-vérité pour justifier une politique d'exclusion et de rejet de l'Autre.
La FSU n'a eu de cesse d'alerter , dans toutes les instances , sur les reculs démocratiques en cours , sur les atteintes aux principes républicains d'égalité , de fraternité et de liberté , y compris dans les choix de politiques éducatives toujours plus excluantes et toujours plus régressives.
Elle continuera à combattre toute orientation de tri social, de discrimination , d'appauvrissement de l'offre de formation y compris en ce qui concerne les langues vivantes ou régionales.
Elle continuera à combattre pour les langues régionales toute conception identitaire et défendra toujours une vision humaniste d'ouverture aux autres et au monde de langues régionales accessibles à toutes et tous dans l'enseignement au public , avec des moyens dédiés et une formation des personnels à la hauteur. Elle s'étonne par ailleurs que certains projets d'ouverture n'aient pas été présentés lors des groupes de travail sur la carte des formations.